

OCTOBRE
2002

Numéro 6

MARTIGNAT INFO

LES COMMERCES A MARTIGNAT :**Boulangerie**

Nous accueillons un jeune couple : Madame et Monsieur LAPALUS qui vont ouvrir leur boulangerie dans les locaux neufs du Centre Village. Ce boulanger, pâtissier, chocolatier, en s'installant à Martignat espère nouer des liens très forts avec la population et apporter un service qui sera apprécié de tous. Maintenant, ce sera aux habitants du village, comme ils l'ont souhaité à travers soit une pétition, soit un sondage, de faire travailler une boulangerie à Martignat.

La Poste

Début novembre 2002, la poste sera transférée dans de nouveaux locaux plus accueillants et plus faciles d'accès au Centre Village.

Le maintien d'un bureau de poste à Martignat passe aussi par une fréquentation accrue de ce service.

Petit à petit le Centre Village s'étoffe et on ne saurait oublier les services rendus par Monsieur MATHUREL, épicier au Relais des Mousquetaires. Il vous accueille à toute heure avec bonhomie et se fait un plaisir de vous procurer ce dont vous avez besoin à des prix très abordables.

Nous le remercions pour le dépôt de pain qu'il a assuré pendant plus d'un an afin de rendre service à la population.

LE BRANCHEMENT DU GAZ :

La première tranche de l'antenne de distribution du gaz touche à sa fin. Les travaux rue de la Bierle et rue de la Verpillouse devraient être terminés cet hiver. Les riverains de cette antenne peuvent faire leur branchement au fur et à mesure de l'avancement du chantier. La canalisation est alimentée en gaz depuis le 15 octobre 2002 pour les personnes habitant en amont des feux tricolores.

Cette canalisation sera prolongée vers la Zone Industrielle et l'Orée du Bois courant 2003. La route de Jargeat devrait être équipée au cours de l'année 2004.

Informations pratiques : Conditions pour devenir électeur

Période d'inscriptions volontaires : du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Conditions à remplir pour être électeur	Pièces à fournir à la demande d'inscription
<ul style="list-style-type: none"> Être de nationalité française, Être majeur (il suffit d'avoir 18 ans révolus le dernier jour de février), N'être frappé d'aucune incapacité électorale définie par le code électoral, Être domicilié sur la Commune tel que déterminé par le Code Civil, Avoir une résidence réelle et effective de 6 mois, sur la Commune, au dernier jour de février. 	<ul style="list-style-type: none"> Livret de famille, Carte nationale d'identité, En outre, les électeurs devront se munir de toutes pièces justifiant soit du domicile, soit de 6 mois de résidence exigés par la loi, soit de la qualité de contribuable de la Commune (facture d'eau, de téléphone...)

**SOMMAIRE**

- Incivilités
- La St-Maurice
- L'école primaire
- En bref :
 - Les commerces
 - Branchement du gaz
- Infos pratiques :
 - Conditions pour devenir électeur

Incivilités

Qu'il était beau ce pont fleuri !

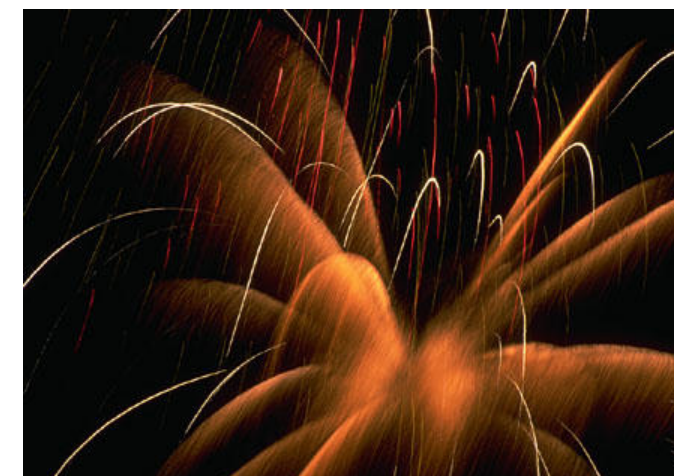
Avec l'ensemble de l'aménagement floral réalisé par le Comité de Fleurissement et l'aide des services techniques, il contribuait à égayer notre village.

Tous ces bénévoles sont profondément déçus par ce saccage.

Comme le lavoir ou les panneaux de signalisation, il a subi l'assaut d'une main vengeresse ou irresponsable.

Quel manque d'éducation ont-ils ces rôdeurs de la nuit, désœuvrés, incapables de se distraire et qui finalement bien excités démontrent leur courage en dégradant les édifices publics.

Guy JACQUIOT

La fête de la Saint-Maurice

La fête patronale de la Saint-Maurice s'est déroulée les 14 et 15 septembre 2002 et la fête foraine a battu son plein durant ces 2 jours.

Le samedi, sur la Z.A. des Lavours, la course cycliste organisée par l'E.C.A.M. a connu un vif succès. De plus, une cinquantaine d'enfants de 6 à 12 ans a participé à la désormais fameuse course de trottinettes. Un grand merci aux généreux donateurs pour les primes et les cadeaux. Au stade, un concours de boules lyonnaises en doublettes, coupe de la Municipalité, était organisé par "l'Amicale Boule".

Le défilé de la retraite aux flambeaux était accompagné des Sapeurs Pompiers et de la fanfare de l'union musicale d'Attignat.

Les feux d'artifice ont été tirés cette année, pour la 1^{ère} fois, depuis l'arboretum situé derrière l'école primaire devant une foule nombreuse dans la cour de récréation.

Une soirée pour les jeunes au Complexe du Lange a terminé cette journée bien remplie.

Le dimanche à 11h30 une prestation de la chorale de Groissiat-Martignat a ouvert les festivités.

L'apéritif de midi était offert par la Municipalité.

Pendant le repas servi à plus de 260 personnes, Gaspard l'équilibriste, a fait rire petits et grands. Un thé dansant, avec l'orchestre Tropic, a clos ces 2 jours de fêtes.

Un grand merci aux Associations et aux bénévoles qui ont oeuvré pour que ces journées soient une réussite.

La nouvelle école primaire

Le chantier a débuté au printemps 2001 dans la cour de l'ancienne école primaire devenue exigüe et hors normes de sécurité.

En février 2002, les enfants déménageaient dans les nouveaux locaux mais il fallait encore démolir l'ancienne école, construire la garderie et aménager la cour de récréation.

A cette rentrée de septembre 2002, tout était prêt pour accueillir les enfants, les enseignants et les personnels péri-scolaires dans des locaux conformes aux dernières normes, spacieux et fonctionnels :

- Cinq salles de classe dont quatre sont occupées,
- Une grande bibliothèque avec plusieurs postes informatiques reliés à Internet,
- Un bureau du Directeur et une salle pour les enseignants,
- Des sanitaires adaptés aux enfants,
- Une protection vol et incendie par système d'alarme avec transmetteur téléphonique.

LA GARDERIE

Les enfants de l'école primaire sont accueillis à la garderie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h40 à 8h20 le matin et de 11h30 à 12h15 le midi.

Mme Francine NOVEL assure la surveillance.

La garderie est un service payant organisé par la Mairie.



INFORMATIQUE



ETUDE DU SOIR

L'étude du soir est assurée toute l'année scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h00.

Les surveillantes sont :

Mme Mireille AMIN
Mme Francine NOVEL

L'accueil est entièrement gratuit.

SALLE DE CLASSE



L'ECOLE EN BREF

Directeur : M. Alain LACRAZ

Instituteurs - Professeurs des Ecoles :

M. Alain LACRAZ CM1 - CM2

Mme Karine MITAUX CE2 - CM1

Mme Joëlle VINCENT CE1 - CE2

Mme Béatrice DEBOST CP

Aide éducatrice : Linda HAMADI

Nombre de classes : 4

Nombre d'enfants scolarisés : 105 en 2002

BIBLIOTHEQUE

